

RÈGLES DE CONDUITE

Cette politique vise à définir les règles de conduite des membres du Club de Plongeon Mustang. Le terme membre désigne les plongeurs, entraîneurs, instructeurs, sauveteurs, membres du conseil d'administration et proches des athlètes.

Généralités

L'usage d'un langage vulgaire n'est pas permis.

En tout temps, les membres doivent avoir un comportement respectueux envers les entraîneurs, instructeurs, plongeurs, officiels, parents, bénévoles et toute autre personne qu'ils rencontrent.

Responsabilités

Entraîneurs/Instructeurs

- Communiquer l'information aux athlètes et aux parents.
- Guider, aider et soutenir l'athlète dans l'élaboration de ses objectifs à court et à long terme.
- Préparer les séances d'entraînement en vue d'atteindre les objectifs fixés par l'athlète ou par le cours.
- Se rendre disponible pour rencontrer les parents avant ou après ses quarts de travail si cela lui est demandé.
- Gérer les comportements de ses athlètes lors des compétitions et des cours.
- Préparer des pratiques sécuritaires (ex: utilisation de progressions, utilisation appropriée des installations et du matériel, etc.).
- Garder la confidentialité de toute information personnelle des athlètes (situation familiale, médication...).

Sauveteurs

- L'entraîneur peut être sauveteur lors des pratiques s'il possède ses cartes de compétence et que celles-ci sont à jour.
- L'entraîneur-sauveteur a la responsabilité de garder ses cartes à jour et de compléter les cours qui s'y rattachent.
- En cas d'accident, le sauveteur est responsable de l'administration des premiers soins. Le parent ne peut avoir accès au bord de la piscine, sauf sur demande du sauveteur ou de l'entraîneur.

Athlètes

- Se conformer aux règlements de la piscine où il s'entraîne.
- Entrer dans l'eau ou utiliser un tremplin ou un trampoline uniquement sous la supervision de l'entraîneur et d'un sauveteur.
- Serrer la main aux entraîneurs/instructeurs présents après chaque séance d'entraînement.
- Participer aux entraînements au meilleur de ses capacités dans l'intérêt de s'améliorer.
- Aviser l'entraîneur de tout malaise ou douleur dès qu'ils surviennent.
- Porter fièrement l'uniforme du Club lors des compétitions.
- Faire preuve d'un bon esprit sportif.
- Donner le meilleur de lui-même et s'amuser.

RÈGLES DE CONDUITE (SUITE)

Parents

- Demeurer dans la verrière ou les estrades durant les périodes d'enseignement et d'entraînement ainsi que durant les compétitions. Ne pas intervenir auprès des athlètes et des entraîneurs. Rester à l'écart et se faire discret.
- Fournir un soutien adéquat à son enfant tout en respectant ses forces, ses faiblesses et ses objectifs ; ne pas trop mettre de pression sur l'athlète.
- Collaborer avec les entraîneurs.
- Communiquer à l'entraîneur tout problème (physique ou psychologique) susceptible d'influencer les performances ou le comportement de l'athlète.
- S'il y a un différend entre l'entraîneur et le parent, discuter avec l'entraîneur sans la présence de l'enfant afin de conserver la crédibilité des parents et entraîneurs. Ne jamais parler, critiquer ou juger les techniques utilisées par les entraîneurs devant les athlètes.
- Respecter les paiements et échéanciers (frais d'inscription, de compétition et d'affiliation, date limite pour inscription aux compétitions, etc.). Remplir et signer les formulaires demandés.
- Respecter les officiels et leurs décisions. S'adresser à l'entraîneur si vous ne comprenez pas une décision rendue par un officiel.
- Participer aux levées de fonds et fournir de l'aide lors d'évènements (compétitions ou autres).

RÈGLES DE **CONDUITE** PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE GROUPE COMPÉTITIF

Objectif:

Cette politique vise à encadrer les problématiques pouvant survenir durant la saison de plongeon.

Procédures:

- L'entraîneur avise l'athlète. Il s'assure que l'athlète comprend pourquoi il fait l'objet de mesures disciplinaires.
- Selon la gravité ou la récurrence du manquement, l'entraîneur communique avec les parents pour les informer du problème.

Mesures disciplinaires:

- L'entraîneur applique les mesures disciplinaires requises afin de mener à bien la séance d'entraînement. Ceci inclut les réprimandes verbales et le temps de réflexion sur le bord de la piscine.
- L'entraîneur peut expulser un athlète de la pratique s'il juge qu'il ne fournit pas tout l'effort dont il est capable, s'il affiche une mauvaise attitude, s'il manque de respect ou s'il se comporte de manière inappropriée.
- Une rencontre avec le parent, avec ou sans la présence de l'athlète, avec ou sans la présence d'un membre du CA, peut être demandée pour aider à corriger le comportement.
- L'entraîneur peut suspendre un athlète pour une période déterminée si l'athlète ne démontre pas une volonté de corriger son comportement. Les suspensions peuvent s'appliquer aux entraînements, compétitions ou toute activité organisée par le Club.
- Tout athlète ayant plusieurs absences non justifiées pourrait se voir sanctionner par une réduction du nombre d'heures de pratique, un changement de groupe, une suspension, ou une expulsion du Club.
- L'athlète ayant accumulé trois expulsions au cours de l'année pour les raisons expliquées au point 2 pourrait se voir expulser des groupes compétitifs et/ou du Club.
- Aucun remboursement n'est accordé lors d'une suspension ou expulsion.
- Tout parent ou athlète en désaccord avec les suspensions ou expulsions peut soumettre une demande d'audition au CA. Une demande écrite doit être adressée au président.

RÈGLES DE CONDUITE EN COMPÉTITION

POLITIQUE EN COMPÉTITION

Objectif:

Cette politique vise à définir la participation aux compétitions ainsi que les responsabilités des entraîneurs et athlètes.

Sélection des athlètes pour les compétitions

- La décision de faire participer un athlète à une compétition relève d'abord et avant tout de l'entraîneur.
- Les athlètes qui ne s'entraîneront pas ou qui ne montreront pas d'intérêt pendant leurs entraînements ne participeront pas aux compétitions. Le bon jugement de l'entraîneur fera foi d'évaluation concernant l'intérêt de l'athlète.
- L'athlète doit avoir le nombre requis de plongeurs à la date d'inscription pour la compétition, soit environ deux semaines avant l'évènement, à moins d'avis contraire de l'entraîneur.
- Les parents peuvent évidemment refuser que leur enfant participe à une compétition. Toutefois, en cas de refus répétés, l'athlète pourra être invité à quitter le programme compétitif.
- La participation à une compétition par année est demandée, à moins d'avis contraire de l'entraîneur.

Responsabilités des entraîneurs en compétition

- Encadrer l'athlète dès son arrivée sur le plateau de compétition, et ce jusqu'à son départ. Pendant cette période, l'entraîneur exerce temporairement l'autorité à l'égard des athlètes, sous réserve des instructions particulières des parents (ex: heures fixes pour manger, retour dans les estrades temporairement, etc.).

- Dans ce contexte, l'entraîneur peut prendre les mesures qu'il juge appropriées pour s'assurer du bon comportement des athlètes pendant la durée de la compétition.

- Décider, en collaboration avec l'athlète, des plongeurs de la liste. Le dernier mot revient toutefois à l'entraîneur.

- Préparer les listes de plongeurs des athlètes.

Responsabilités des athlètes en compétition

- Être présent et prêt à plonger pour la pratique générale le matin de la compétition dans le but de se familiariser avec les installations sauf sur indication contraire de l'entraîneur.

- Signer sa feuille de plongeurs et en connaître le contenu (ordre de plongeurs).

- S'assurer que l'entraîneur sait où il se trouve en tout temps.

- Suivre les instructions de l'entraîneur tout au long de la compétition.

- Être prêt à plonger lorsque vient son tour.

- Écouter l'annonceur pour s'assurer qu'il annonce le plongeur prévu et signaler au juge arbitre tout problème ou question concernant le plongeur à faire. Regarder le tableau indicateur.

- L'athlète doit venir voir son entraîneur avant et après chacun de ses plongeurs.

- Informer l'entraîneur de toute blessure ou malaise survenant durant la compétition.

- Encourager et supporter ses coéquipiers durant leurs épreuves.

- Porter fièrement l'uniforme du Club sur le bord de la piscine et lors des remises de médailles (aucune serviette autour de la taille ou maillot de bain ne seront tolérés pour aller chercher sa médaille ou son ruban).